

Montbizot #12 janvier 2014

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE



L'édito

Le changement d'année est toujours un moment privilégié pour évoquer les temps forts de celle écoulée et aborder les projets engagés pour 2014.

Vous les retrouverez au fil de la lecture de ce bulletin. Bon nombre de nos réalisations ont pour vocation d'améliorer et de sécuriser notre environnement, d'adapter nos structures à l'évolution de la commune. Comme chaque année, nous avons organisé une rencontre avec l'ensemble des associations. Moment privilégié pour présenter les nouveaux responsables, évoquer les besoins de chaque association, partager les calendriers des manifestations. Ces moments d'échanges, nous les retrouvons également lors des conseils d'école. Ceci nous permet d'apporter des aides financières à la hauteur de vos projets.

Le fait le plus marquant de l'année 2013 a sans doute été l'accueil du comice agricole cantonal. Cette grande fête populaire, vitrine du monde agricole, artisanal, commercial et associatif témoigne combien notre territoire est dynamique. L'animation diverse et variée durant tout le week-end a été d'une rare richesse. La grande fréquentation et les éloges entendus sont la meil-

leure des récompenses qui pouvait être offerte à l'équipe organisatrice et ses dizaines de bénévoles. Merci à Pierre MAREAU et Gérard DORIZON d'avoir su s'entourer et mener à bien cette organisation avec en plus une grande maîtrise budgétaire. La commune de Montbizot et son maire sont fiers de cette réussite.

Notre communauté de communes est, elle aussi, très dynamique.

Outre l'accompagnement des communes à **la construction de logements sociaux** avec Sarthe Habitat, de nombreux projets sont en cours. Le développement de la zone artisanale de Joué l'Abbé se poursuit et accueille de nouvelles entreprises. **Le projet de maison médicale** est en phase d'étude de construction des bâtiments sur BALLON, LA GUIERCHE et Ste JAMME avec les Rives de Sarthe. **L'engagement de construction d'une nouvelle gendarmerie vient d'être acté** (condition requise pour ne pas voir disparaître notre brigade). L'agrandissement de **la déchetterie de**



Montbizot sera réalisé dans le premier semestre et ceci sans augmentation de la redevance d'ordures ménagères qui, rappelons-le, est identique depuis 2008.

Je terminerai en remerciant l'ensemble du personnel communal qui travaille tous les jours dans l'intérêt de nos concitoyens, **les enseignants qui accueillent nos 275**

élèves, le personnel de la cantine qui assure la restauration de plus de 200 enfants chaque jour. Une réelle dynamique existe et tous s'attèlent à **garantir et améliorer un service public, tel qu'il se doit.**

Merci à tous les responsables et bénévoles des associations qui animent et encadrent les nombreuses activités ouvertes à tous.

Bonne et heureuse année 2014 à toutes et à tous ainsi qu'à tous ceux qui vous entourent.

Alain BESNIER
Maire



Comice Cantonal

30-31 août et 1^{er} septembre 2013
à la base de loisirs de Montbizot



Les officiels



Les animations du dimanche



Le Loto du vendredi soir

Baisse des tarifs d'accueil périscolaire et révision des tranches.

Grâce à une gestion rigoureuse et un bon taux de remplissage des activités, la collectivité a non seulement revu les tarifs d'accueil périscolaire à la baisse mais revu les tranches ce qui entraînera une baisse des factures pour un grand nombre de familles.

Accueil périscolaire matin et soir :

- 1,20 € / heure pour un quotient familial allant de 0 à 700 inclus.
- 1,50 € / heure pour un quotient familial compris entre 701 et 1300 inclus.

- 1,85 € / heure pour tout quotient familial de 1301 et plus ou non renseigné.

ALSH du mercredi :

Les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2012. Seuls les seuils des 3 tranches sont modifiés afin d'être harmonisés avec les autres tarifs. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer à compter de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2014).

TRAVAUX

TRAVAUX VOIRIE 2013

Dans le cadre de l'entretien régulier des routes communales, des travaux de reprofilage aux enrobés, de curage de fossés et de dérasement d'accotements ont été effectués sur plusieurs voies. Après ces travaux la commune a procédé à la réfection des enduits d'usure (couche de roulement) en bi-couche fin août.

L'ensemble des travaux a été effectué sur les voies communales et lieux suivants :

- Voie communale n° 7 « des Fontaines, route des Graves, Beaurepaires » jusqu'au VC 4.
- Voie communale n° 9 de la « Piguerie » à la RD 38.
- Chemin rural n° 17 de « La Chanterie à la RD 38.
- Chemin rural n° 32 « Hameau des Grandes Brosses ».
- Chemin rural n° 2 « Route du carrefour » jusqu'à la limite de la Guieche.
- Chemin rural n° 9 « Hameau des Louveries ».
- Voie communale n° 8 « Bois Chabot ».
- Voie communale n° 6 bis de Montbizot à Soulligné-sous-Ballon.

L'ensemble des travaux sur les voies communales et chemins ruraux représente 10 Kms de voies refaites sur 25 Kms que possède la commune.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 195 539 euros. La subvention allouée par le Conseil Général est de 9 161 euros au titre de l'aide départementale à la voirie communale.

TRAVAUX BÂTIMENTS

- Ancienne école de filles : de plus en plus d'associations sont regroupées dans ces lieux (musique, certaines activités de la MJC, et autres associations pour des réunions comme la « pêche », « Patrimoine », « Club Cyclo »...). Afin d'améliorer les conditions d'accueil, nous poursuivons nos programmes de travaux (changement des menuiseries, travaux de peinture, aménagement de rangements, et travaux d'isolation)
- Construction de toilettes publiques et d'un local de rangement pour les services de la mairie : Mise aux normes PMR (personnes à mobilités réduites)
- Lancement d'une étude pour l'agrandissement de la cantine.

COUR D'ÉCOLE

Arrachage des tilleuls dont les racines soulevaient le bitume, de ce fait les enfants pouvaient chuter. La commune a replanté des arbres à pivot et refait l'enrobé à chaud sur 60 m².

CALENDRIER BALAYAGE 2014

Mercredi 5 février • Mercredi 5 mars
 Mercredi 2 avril • Mercredi 7 mai
 Mercredi 4 juin • Mercredi 2 juillet
 Mercredi 6 août • Mercredi 3 septembre
 Mercredi 1^{er} octobre • Mercredi 5 novembre
 Mercredi 3 décembre

PROJETS EN COURS

4 projets sont en cours et font l'objet d'une demande de subventions :

- L'aménagement de sécurité près de l'entrée du cimetière : projet présenté aux riverains et prise en compte de leurs remarques
- Enfouissement des réseaux Route des Forges
- Renforcement de l'éclairage public (rue du Vieux Tertre, Rue Paillard Ducléré jusqu'à la gare)
- Extension du parking de la gare (aide de la Région, de la Communauté de Communes et fonds européens)

Dénomination des voies et numérotation des maisons

Afin de faciliter :

- la bonne distribution du courrier par les facteurs, notamment les remplaçants,
- l'accès des soins et des premiers secours,
- les déplacements à l'intérieur de la commune grâce au GPS
- les livraisons par et pour les entreprises,
- le développement des services à la personne.

Une charte d'engagement et de partenariat sera signée entre la mairie et la poste. Il nous appartient pour cela de dénommer certaines voies et de numérotter les maisons et les différents bâtiments.

Les voies suivantes sont concernées par ces modifications :

- CD 47 : route du Boulay (à partir du Carrefour des Croix de Montigné), numérotation linéaire
- VC4 : Route de la Piguerie (du carrefour des Fontaines au Carrefour de la Piguerie), numérotation linéaire
- VC7 : route des Graves (du Carrefour des Fontaines au Carrefour des Graves)
- VC7 : route des Beaurepaires (du Carrefour des Graves au Carrefour des Panneteries), numérotation au lieu-dit les Beaurepaires
- VC2 : route de Teillé, numérotation linéaire
- CD 47 : route de la Guierche (à partir du calvaire)
- VC9 : rue des Croix de Montigné (du Carrefour des Croix au Carrefour de la Piguerie), numérotation
- VC 6 bis : Route de l'Aunay (des lieux dits « Le Pont » et « le Puits » jusqu'au lieu dit « Le Chêne Vert »), numérotation linéaire
- CR 12 : Allée des Conillères
- Rue Manchette : nouvelle numérotation
- La rue des Forges est prolongée jusqu'au Carrefour des Croix
- Hameau des Vignes : numérotation
- Chemin de la Gadoiserie : numérotation
- Rue des Ecoles : (rue accédant au parking de l'école), numérotation

Un courrier d'information sera remis par la mairie et des cartes d'adresse seront fournies gracieusement par la Poste aux habitants concernés.

POUR VOTRE INFORMATION...

URBANISME

Voici quelques rappels des formalités à accomplir au titre du code de l'urbanisme.

Déclaration préalable de travaux

Principe

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés

Une déclaration préalable est notamment exigée dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- créent une surface hors œuvre brute (Shob) de moins de 40 m² dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document d'urbanisme assimilé, ou 20 m² dans les autres zones lorsque la Shob maximale est inférieure à 20 m². Toutefois, entre 20 et 40 m², un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction **au-delà du seuil de 170 m²**,
- modifient le volume du bâtiment entraînant le percement ou l'agrandissement d'un mur extérieur,
- modifient l'aspect extérieur du bâtiment,
- changent la destination du bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation).

Démarche

Constitution du dossier

L'intéressé doit déclarer son projet à la mairie de la commune où est situé le terrain.

Permis de construire

Principe

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Travaux concernés

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- créent une surface hors œuvre brute (Shob) de plus de 40 m² dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document d'urbanisme assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m², un permis de construire est exigé lorsque les travaux d'extension ont pour effet de porter la surface totale de la construction **au-delà du seuil de 170 m²**,
- modifient les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface hors œuvre nette (Shon) de la future construction dépasse 170 m².

Démarche

Constitution du dossier

La demande de permis de construire doit être effectuée à la mairie de la commune où est situé le terrain.

Médaille d'or du travail 35 ans de service pour Maryline Gourdin !

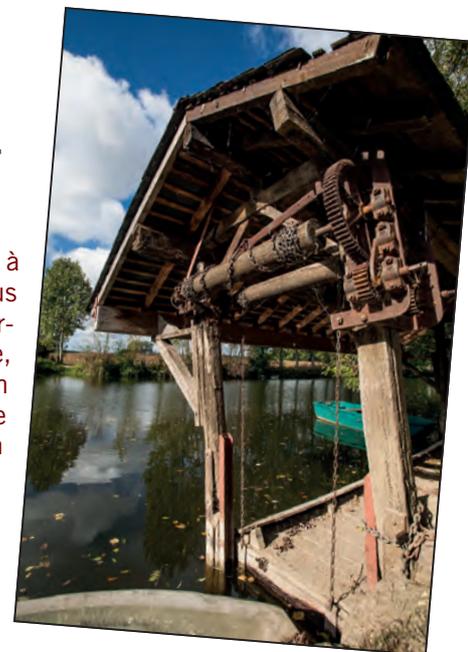


LAVOIR DU PONT NAPOLEON

Ce lavoir, datant de 1902, à la stabilité de plus en plus précaire, nécessite d'importants travaux. La commune, avec l'aide de l'Association du Patrimoine, a mené une étude de réhabilitation visant à restituer la partie existante du lavoir avec symbolisation de l'implantation originelle.

L'aménagement paysager de ses abords contribuera à mettre en valeur le lavoir et à améliorer et sécuriser l'accès, actuellement en mauvais état.

L'Association du Patrimoine de Montbizot et la Fondation du patrimoine organiseront une réunion publique afin de vous présenter ce projet porté par la commune.



« Doudou » s'est égaré le 13 juillet 2013 sur le site du feu d'artifice Montbizot- Ste-Jamme . Depuis il attend à la mairie que son propriétaire vienne le récupérer.

Défibrillateurs

Lors de la réunion du 5 décembre avec les membres du groupement de commandes défibrillateurs, les modalités d'organisation des sessions d'information ont été définies avec le responsable de la commission secourisme de l'UDSP72.

Le programme de ces informations est :

- reconnaissance d'un arrêt cardiaque
- information sur l'alerte des secours
- conduite à tenir devant un arrêt cardiaque avec mise en place du défibrillateur.

Chaque session peut accueillir un maximum de 16 personnes et dure maximum 1 h30.



Financement de l'ensemble des défibrillateurs achetés dans le cadre du groupement de commandes.

Coût global :

- 27 729 € HT pour acquisition sans formation
- 5 000 € pour la sensibilisation / information

Conseil général :

Enveloppe CDL du Pays du Mans :
11 690 € pour l'acquisition des défibrillateurs

Fondation CNP Assurances :

Appel à projet 2013 : arrêt cardiaque et premiers secours, 9 350 € dont 4350 € pour acquisition des défibrillateurs et 5000 € pour formation de la population.

A charge pour la commune de Montbizot :
3014,90 € TTC (maintenance annuelle en sus :
107,64 € TTC) pour 2 défibrillateurs.

Les publics bénéficiaires (pour l'instant) sont les élus, les responsables associatifs, les encadrants sportifs, les agents des communes (administratif, technique, ATSEM) ainsi que les enseignants.

Il a été décidé de débiter ces sessions **à compter du 20 janvier 2014 et en priorité à destination des élus des communes.** Une date a d'ores et déjà été attribuée pour la commune de MONTBIZOT. **Il s'agit du 5 février 2014.**

2 Défibrillateurs ont été installés sur la commune :

- **Le premier : Place Louis Rouzay sur la façade de la mairie**
- **Le deuxième : sur la façade de la salle polyvalente située Rue du maréchal Leclerc, à côté de la porte de la cuisine**

Un défibrillateur a été posé par la Communauté de Communes à l'entrée de la déchetterie.



Aménagement des rythmes scolaires

La réforme a pour objectif de réorganiser la semaine d'école afin de mieux répondre au rythme d'apprentissage des élèves, en allégeant la journée de classe de 45 mn et en programmant des séquences d'enseignement au moment où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Le Conseil Municipal a décidé de reporter la mise en place de la réforme à la rentrée de septembre 2014 (14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention). Pour participer à cette mise en place, une commission, composée de M. le Maire, de conseillers municipaux, de représentants des enseignants, du personnel communal, de l'association des parents d'élèves, du Conseil d'école et des associations a été créée.

Un questionnaire a été remis à toutes les familles afin de recueillir leur avis. 76 % des familles ont répondu à cette enquête. 86% souhaitent que la ½ journée de classe soit le mercredi et que les horaires actuels soient conservés. Dans le respect des résultats de l'enquête, le Conseil Municipal a voté pour la ½ journée de classe le mercredi et la mise en place du TAP (temps accueil périscolaire) sur la pause méridienne. D'ores et déjà, tous les enfants participant à l'ALSH prendront leur repas le mercredi midi comme auparavant. Une deuxième concertation auprès des parents sera faite au mois de février pour connaître les attentes et les besoins des familles pour la prise en charge des mercredis.

Le Directeur de l'Inspection Académique a validé ces choix.

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences ?

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes. La moitié des cambriolages concerne des résidences principales. Ils sont commis pour plus de 50 % entre 14h et 17h.

Comment s'en préserver ? Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens. Mais lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. La recherche, a posteriori, de véhicules suspects, de passage, en stationnement, ou quittant à vive allure les abords de votre propriété (ou celle de vos voisins) peut être grandement facilité par la prise de photo grâce à votre téléphone portable. Les aboiements de chien suffiront à vous alerter utilement, au milieu de la nuit, ou au cours de la journée, d'une présence étrangère aux abords ou dans l'habitation.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques. Ces informations seront très utiles en cas de vol (bijoux, tableaux, meubles, horloges, etc...) Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur, tablettes, relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières. Ces conseils peuvent s'appliquer aux motos, quads, cycles, etc... enfin, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas de cambriolage, ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des enquêteurs.

La gendarmerie met tous les moyens à sa disposition pour lutter activement contre les cambriolages, afin de garantir votre sécurité. Mais ce combat est celui de tous, et à nos côtés, vous en êtes les premiers acteurs

Le lieutenant Loïc PILARD,

Commandant la communauté de brigades de Savigné l'Evêque

Courant janvier 2014, des repas à domicile pourront être pris à la boucherie CARTIER de Montbizot ou livrés par leurs soins.

Ce service s'adresse à toutes les personnes âgées OU dépendantes qui pourraient être intéressées.

Nous sommes en contact avec le Conseil Général afin de mettre en place une convention pour les aides financières destinées aux bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

Des informations seront données dans la presse courant janvier 2014.



INFORMATIONS UTILES TARIFS ANNÉE 2014

SALLE POLYVALENTE (120 personnes - Salle : 130 m²)

	Habitant de la Commune Personnel communal		Habitant hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Vin d'honneur	82 €	117 €	100 €	135 €
Location journée (9h au lendemain 8h)	255 €	320 €	330 €	395 €
Location Week end (9h au lendemain 22h)	340 €	445 €	459 €	569 €
Caution	500 €			
Arrhes	100 € sauf vin d'honneur			
Heure de ménage	30 €			

	Association de la Commune		Association hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Concours de cartes, soirée, théâtre, concert	90 €	121 €	108 €	145 €
Arbre de Noël, école, cantine	gratuit		-	€
Galettes, syndicats, réunions politiques, associations, mutualité, centre social	7 €	37 €	10 €	44 €
Repas, sauterie, buffet campagnard	90 €	121 €	108 €	145 €
Caution	250 €			
Heure de ménage	30 €			

SALLE du PONT D'ORNE (35 personnes - Salle : 56 m²)

	Habitant de la Commune Personnel communal		Habitant hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Vin d'honneur (1/2 j. avec 2 mois de réservation à l'avance)	79 €	100 €	95 €	118 €
Cuisine et salle pour une journée	158 €	210 €	189 €	252 €
Cuisine et salle pour le week-end	262 €	315 €	315 €	378 €
Salle pour réunion	7 €	37 €	10 €	44 €
Caution	500 €			

TARIF DES CONCESSIONS CIMETIÈRE 2014

- Trentenaires (2 m² 50) 184 euros
- Cinquantenaires (2 m² 50) 235 euros
- Cavarne (30 ans) 184 euros
- Columbarium (15 ans) 235 euros

Les aînés ruraux



La randonnée des aînés ruraux
le 14 novembre 2013



Le repas de Noël des aînés ruraux
le 11 décembre dernier

Parents d'élèves

Le marché de Noël le 1^{er} décembre



GYM VOLONTAIRE

Le 16 septembre 2013, les cours de gymnastique volontaire ont repris au gymnase de Ste Jamme et à la salle polyvalente de Montbizot.

Le lundi : les adultes au gymnase de Ste-Jamme

- 19h 10 - 20h 10 : avec MANU, Educateur Sportif
- 20h 15 - 20h 45: Step avec Thierry,
- 20h 45 - 21 h 45 : Gym dynamique fitness avec Thierry, Brevet Professionnel Jeunesse & Sports.

Le mardi matin : les seniors à la salle polyvalente de Montbizot

2 cours : 9 h 15 à 10 h 30 et 10 h 30 à 11 h 45 avec Véronique JOUATHEL éducateur sportif.

Les seniors ont offert quelques danses aux personnes âgées de la maison de retraite.

Le mercredi : les enfants au gymnase de Ste-Jamme

4 cours sont dispensés par Véronique JOUATHEL, éducateur sportif diplômée

Enfance et Petite enfance :

- 13 h 30 - 14 h 30 : 3-5 ans
- 14 h 30 - 15 h 30 : 5-6 ans
- 15 h 30 - 16 h 30 : 7-12 ans
- 16 h 30 - 17 h 30 : 2-3 ans (petite enfance)

Tous les enfants trouvent un moyen de s'épanouir, prennent confiance en eux et peuvent s'orienter plus tard vers un sport plus compétitif.

Nous étions présents au Forum des Associations organisé par la maison des projets du centre social de Ballon le dimanche 1^{er} septembre à la Base de Loisirs de Montbizot.

Nous sommes une équipe de bénévoles qui siègent au bureau. Nous aidons les éducateurs sportifs dans leur projet et dans le fonctionnement des cours pour enfants qui demandent beaucoup d'attention.

Pour de plus amples renseignements, voici la composition du bureau :

Présidente : Hélène Guillouet - Vice-présidente : Lili Choplin
Trésorière : Marcelle Lanceleur - Secrétaire : Nathalie Maillard
Hélène Guillouet & le Bureau



Arrivée du Père Noël

le 15 décembre organisée par le Comité des Fêtes



ÉTAT CIVIL année 2013

NAISSANCES :

MADEC Antonin, né le 16 février 2013
MAUFAY CLARK Clément, né le 20 février 2013
DANFREVILLE Hugo, né le 1er mars 2013
LESOURD Ewen, né le 6 mars 2013
LEROY Clara, née le 13 mars 2013
LE GUENNEC LEVRARD Léa, née le 24 mars 2013
CONILLEAU Nina, née le 31 mars 2013
CHAIX Pablo, né le 15 avril 2013
RICHARD Nathaël, né le 20 avril 2013
ROUILLARD Mya, née le 30 avril 2013
PAPIN Solène, née le 2 mai 2013
DROUIN Clara, née le 8 mai 2013
SARTIAUX AUBRY Odélie, née le 10 mai 2013
FOURREAUX Elora, née le 14 mai 2013
JARDIN Zélie, née le 1er juin 2013
REBOUX Arsène, né le 1er juin 2013
JAMIN Eloan, né le 20 juin 2013
THOMASSIN Enzo, né le 29 juillet 2013
L'ECU Agathe, née le 7 août 2013
DUBOIS Jade, née le 3 septembre 2013
PIOT LANDAIS Mathys, né le 5 septembre 2013
GOURDIN Jean, né le 26 septembre 2013
FONTAINE Lucie, née le 19 octobre 2013

GALBRUN Théo, né le 13 novembre 2013
GICQUEL Hugo, né le 22 novembre 2013
CARVILLE Boyann, né le 19 décembre 2013
ANSEL Louane, née le 25 décembre 2013

MARIAGES :

MOULT Franck & GOUPIL Sabrina, le 4 mai 2013
BARBIER-BESNARD Sébastien & LELONG Séverine,
le 7 septembre 2013

DÉCÈS :

VIEL Jean, le 11 janvier 2013 à Montbizot (83 ans)
JUIGNE Roger, le 10 février 2013 à Le Mans (90 ans)
COMBIS Andrée, le 15 mars 2013 à Bonnétable (87 ans)
VIEL Denise, le 19 mars 2013 à Montbizot (80 ans)
PAPIN Norbert, le 20 avril 2013 à Bonnétable (73 ans)
PICHON Marie-Thérèse, le 20 avril 2013 à Bonnétable (88 ans)
MONTAROU Marie, le 25 avril 2013 au Mans (87 ans)
GIRARD Boris, le 1er octobre 2013 à Montbizot (79 ans)
COPIN Arnaud, le 27 septembre 2013 à Le Mans (41 ans)
BAUDOIN Pierre, le 30 septembre 2013 à Le Mans (71 ans)
MORISSEAU Yvette, le 14 novembre 2013 à Le Mans (78 ans)
FREROT André, le 9 décembre 2013 à Le Mans (81 ans)
LEMONNIER Kévin, le 22 décembre 2013 à Montbizot (26 ans)

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

Dans les communes de **1000 habitants et plus**, les conseillers municipaux et communautaires sont élus au scrutin de listes à 2 tours. **Lors du vote, le bulletin ne doit comporter ni rature, ni ajout.** La carte d'identité devient obligatoire pour voter. **Les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014.**

Rappel des permanences de l'assistante sociale du secteur

Mme DURAND Betty - Coulaines. Tél. : 02 43 74 11 10.
Permanence Ste-Jamme-sur-Sarthe - lundi matin
Tél. : 02 43 27 60 12
Permanence Ballon (centre social, maison des projets),
Jeudi matin sans rendez-vous, les autres jours sur
rendez-vous,
Tél. : 02 43 27 36 77

A retenir...

Informations mairie

- **Horaires d'ouverture :**
 - Lundi, mardi, mercredi et samedi de 8 h 45 à 11 h 45
 - Jeudi et vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 30 (sauf période de vacances scolaires)
- Téléphone : **02 43 27 60 44**
- Fax : 02 43 27 86 03
- e-mail : mairie.montbizot@wanadoo.fr

Le **secrétariat de Mairie** peut vous aider dans vos démarches administratives (inscription sur listes électorales, carte grise, passeport, carte d'identité, déclaration de travaux, permis de construire...)

Agence Postale Communale

Place de la mairie

- Du mardi au samedi de 9 h 00 à 11 h 45

Les urgences

Les pompiers : **18** ou **112**
La gendarmerie : **17**
Le SAMU : **15**
Le centre anti-poison : **02 41 28 21 21**
Pharmacie : **0825 12 03 04**

Ce bulletin, préparé par la commission «Communication, Bulletin», est tiré à 700 ex.
Directeur de la publication : Alain Besnier
Mise en page, impression et photographie de couverture :
Cemjika Pao - Le Mans - (06 21 52 87 05 - cemjika.pao@orange.fr)